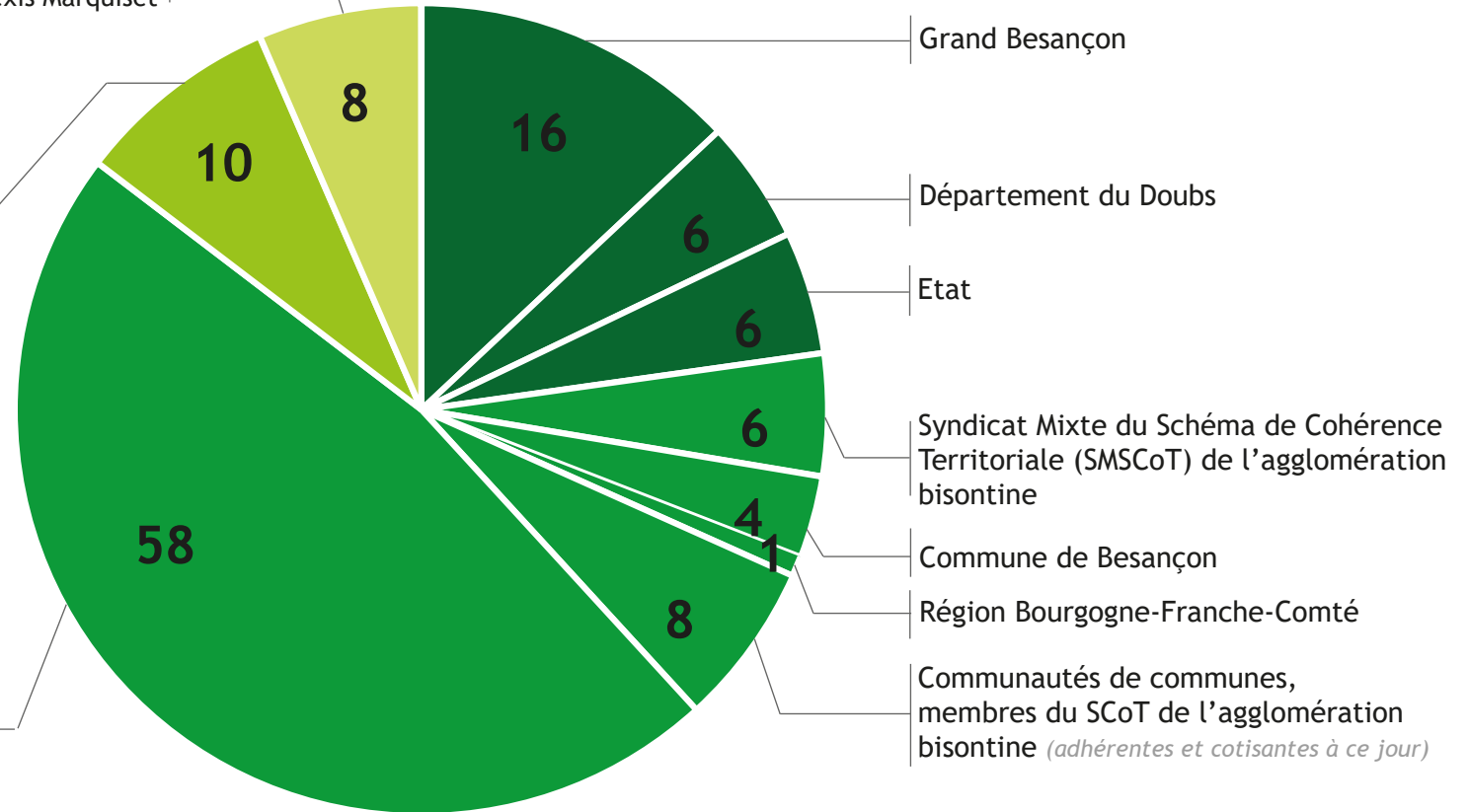


Répartition des représentants à l'Assemblée générale de l'AudaB

Chambre interdépartementale d'agriculture
Doubs-Territoire de Belfort
Chambre des métiers et de l'artisanat du Doubs
SYBERT
(syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets)
Caisse des Dépôts et Consignations
Groupement des bailleurs sociaux du Doubs
Territoire 25
SNCF Réseau
EHPAD Alexis Marquiset

Parc naturel régional du Haut-Jura
Commune de Gray
Syndicat mixte du Pôle métropolitain
Centre Franche-Comté
Syndicat Mixte de Coordination
pour le Développement du secteur de la gare
Besançon Franche-Comté TGV
Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
du Pays graylois
Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
du Pays Horloger
Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
du Pays Lédonien
Lavans-lès-Saint-Claude
Pays du Haut-Doubs
Communauté de communes du Pays d'Ornans

Les communes de l'agglomération
bisontine (comprise au sens
du périmètre du SCoT de
l'agglomération bisontine),
hormis Besançon
(adhérentes et cotisantes à ce jour)



Légende :



1^{er} collège
(les membres fondateurs)



2^{ème} collège
(les membres de droit)



3^{ème} collège
(les membres adhérents
après agrément, dit collège
«territoire élargi»)



4^{ème} collège
(les membres adhérents
après agrément, dit collège
«partenariat élargi»)

Soit à ce jour
86 membres
et
123 représentants.

La répartition des représentants au Conseil d'administration de l'AudaB

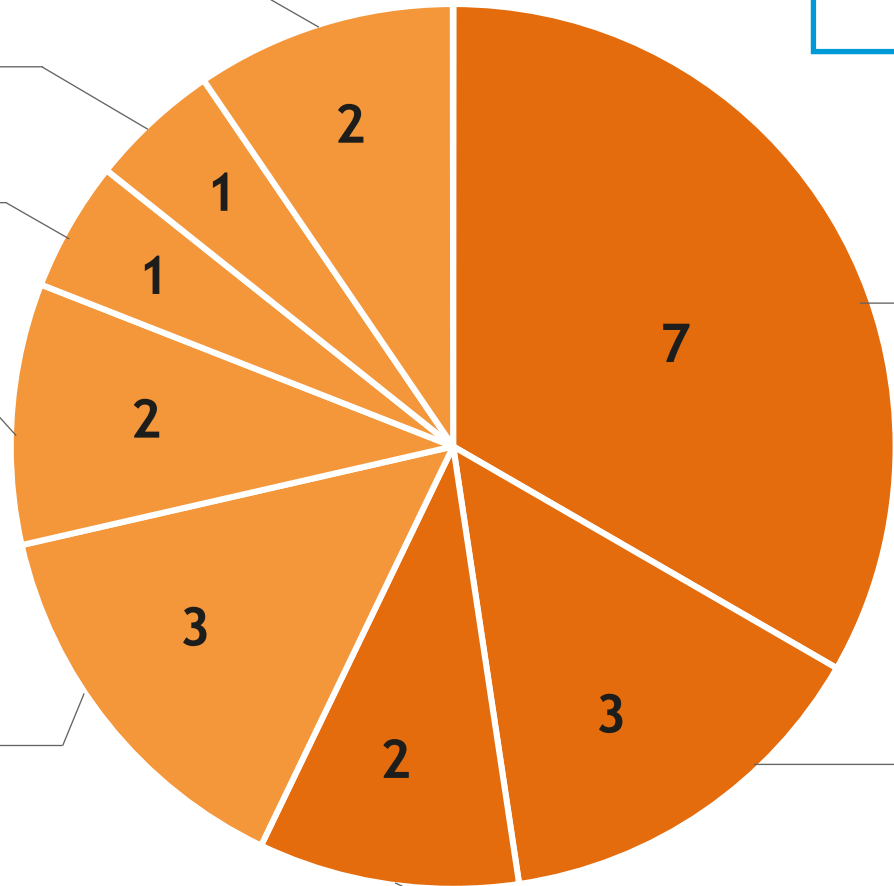
Les communes de l'agglomération bisontine (comprise au sens du périmètre du SCoT), hormis Besançon

Communautés de communes, membres du SCoT de l'agglomération bisontine

Région Bourgogne-Franche-Comté

Commune de Besançon

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT) de l'agglomération bisontine



La composition à minima du Bureau de l'AudaB

- 1 Président(e)
- 2 Vice-président(e)s
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier(e)

Légende :

■ 1^{er} collège
(les membres fondateurs)

■ 2^{ème} collège
(les membres de droit)

**Soit
21 représentants**